

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19193 - 74ÈME ANNÉE

170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage

20 décembre du PCR : mémoire et lutte

Demain aura lieu la commémoration du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. Si aujourd'hui plus personne ne conteste aux Réunionnais le droit de célébrer cet événement historique, le mouvement social déclenché le 17 novembre dernier rappelle l'ampleur de la crise dans notre île. Avec plus de 40 % de la population sous le seuil de pauvreté, il est difficile de parler de liberté pour tous. Pour le PCR, ce 20 décembre 2018 sera placé sous le signe de la mémoire et du combat avec la présentation ce soir d'une déclaration du Comité central, et la participation demain à une action de la CGTR visant à faire respecter le jour férié et revendiquer qu'il soit chômé et payé.

La commémoration du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion se déroule dans un contexte marqué par le mouvement social déclenché par les gilets jaunes le 17 novembre dernier. Le 20 décembre est une date historique pour les Réunionnais. Sa commémoration à La Réunion a été longtemps combattue par les forces conservatrices qui refusaient de reconnaître l'existence d'un peuple réunionnais. Quand le pouvoir utilisa la fraude et les violences contre le suffrage universel afin d'expulser les communistes des Mairies, cette célébration était

un acte de résistance. Il fallut une longue bataille pour obliger un parti parisien à inscrire la célébration du 20 décembre jour férié dans son programme. Une fois arrivé à la tête de l'État, le PS refusa que le 20 décembre soit également un jour payé et chômé comme le 1er mai. Cela explique pourquoi de nombreux travailleurs n'ont pas le droit de se reposer le 20 décembre, notamment ceux qui sont employés dans les commerces pour qui ce jour férié est une occasion de réaliser des profits importants à quelques jours des Fêtes de fin d'année.

Voici plus d'un mois, La Réunion a connu le début d'un mouvement social sans précédent depuis des décennies en raison de sa durée et de l'implication de différentes couches de la population. Déclenchée par l'importation dans notre île du mouvement des gilets jaunes, cette mobilisation a permis à des Réunionnais qui ne font habituellement que de se côtoyer de discuter ensemble, de partager leurs difficultés et leurs espoirs. Ce mouvement a rappelé au grand jour la situation sociale inacceptable subie par une grande partie de la population en raison d'un système à bout de souffle, producteur d'inégalités et de pauvreté. Les revendications portent sur de nombreux domaines, notamment celui de la reconnaissance du droit à la dignité des Réunionnais. Car dans les barrages et lors des mani-

festations devant la préfecture, nombreux étaient ceux qui affirmaient que l'esclavage n'est pas fini, car comment parler de liberté quand le quotidien de près de la moitié de la population est le chômage, la précarité et la pauvreté ?

Le Parti communiste réunionnais sera impliqué dans plusieurs actions relatives à la commémoration du 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Ce soir, à l'initiative de la Section PCR du Port, un pique-nique partage est organisé sur le front de mer du Port. À cette occasion sera lue une déclaration du Comité central relative à ce 20 décembre 2018. Le PCR a en effet choisi ce lieu symbolique pour y affirmer sa position, car Le Port a toujours été un des berceaux des luttes revendicatives menées par les Réunionnais pour arracher des avancées sociales.

Le lendemain, le PCR soutiendra l'appel à la manifestation de la CGTR devant les commerces de la ZAC Canabady. Cette mobilisation s'inscrit dans la lutte pour que le 20 décembre, jour férié, soit également chômé et payé comme le 1er mai. C'est un combat mené depuis sa création par le PCR, car en tant que peuple, les Réunionnais ont le droit de pouvoir pleinement commémorer les dates qui ont marqué leur histoire.

M.M.

Manifestation demain dans la zone commerciale de la ZAC Canabady

PCR Saint-Pierre : «Pou un Fèt Kaf chômé èk payé !»



Comme l'an dernier, la CGTR manifestera devant les commerces de la zone Canabady, en appelant à une journée sans achat le 20 décembre.

A l'appel de la CGTR, une journée d'action aura lieu demain à la ZAC Canabady, la plus grande zone commerciale de Saint-Pierre. Le PCR soutiendra cette action. Elle vise à rappeler que la commémoration de l'abolition de l'esclavage est un jour férié, alors que les commerces sont ouverts pour profiter de cette situation afin de réaliser ce jour-là d'importants profits. Des manifestations aura donc lieu devant les enseignes de cette zone, propriété du Groupe Hayot.



Nous célébrerons ce jeudi le 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Cette célébration est extrêmement importante, car si nous sommes aujourd'hui libres c'est grâce à la lutte acharnée de nos ancêtres. Faire reconnaître cette lutte pour rendre hommage à nos ancêtres a été un combat long et difficile. Ainsi, après de nombreuses années de lutte, le PCR a obtenu la reconnaissance de cette journée symbolique en 1982, lorsque le 20 décembre devint jour férié. Depuis, chaque année le peuple ré-

nyoné commémore la lutte de nos ancêtres. Pour leur rendre hommage, il est de notre devoir de poursuivre le combat, afin que ce jour férié soit également chômé et payé. En effet, si nous continuons à célébrer le 20 décembre, beaucoup de personnes sont obligées de travailler ce jour-là... Ainsi, nous appelons le peuple rényoné à ne RIEN acheter le 20 décembre.

De plus, même si nous continuons à célébrer la Fèt Kaf, les valeurs et l'Histoire de cette journée s'oublie de plus en plus. Nous devons poursuivre le combat pour la reconnaissance de la lutte de nos ancêtres en généralisant l'enseignement de l'Histoire du peuple rényoné à nos marmays.

Nos ancêtres ont eu le courage de se lever pour briser leurs chaînes, ayons le courage de nous lever pour dire non à l'esclavage moderne ! La section de Saint-Pierre du PCR appelle donc tous les rényonés à se joindre à l'action de la CGTR à la ZAC Canabady ce jeudi 20 décembre, à partir de 8h.

Mathieu Raffini
Secrétaire de la section
communiste de Saint-Pierre»

In kozman pou la rout

« Fèrm lo zyé i vé pa dir ou i dor »

Moin la touzour méfyé désèrtin moun kan ou i diré an parmi zot i dor. Pàrs kozman an-o la i di bien sak li vé dir. In moun i pé fèrm son zyé mé la pa pou sa ou lé sir li dor. Arzout èk sa désèrtin i antan an dorman. Sé pou sa d'après mon léspèryans i fo fé antansyon dé foi : inn foi konmsi la pèrsone lé révéyé, in dézyèm foi konmsi èl i fé sanblan dormir. Lo myé si ou i vé pa gingn l'annuiman, ou i koz pa s ansa ou i di bann banalitèpars sé lo mèm z'afèr mé bann banalité i vé pa dir bann zinbésilité. Pou koué ? Pars pétète si ou lé après kalkil lo dormèr, lé posib lo dormèr l'après kalkil aou. Si zot i sézi pa tout suit mon kozman pran lo tan pou roflèshi é final de kont zot sar gagnan. Alé ! Ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Kan Sarda l'ariv de Frans

**Kan Sarda l'ariv de Frans
Soidizan po libér anou
Nout tout zésklav la reprann konfians
La anbras la tér, la mars aznou**

**Ton zoli kozman la trinn anou
Dan la bou**

**Toué la di fé pa dézord
Dofé dann kann sa la pa bon
Sien mésan va pèrd lanvi mord
Mové mèt va ni bon patron**

**O Sarda toué la roul anou
Ton zoli kozman trinn anou
Dan la bou**

**Si la tér groblan ziska zordi
La klos i sone ansanm Véli
Po apèl zésklav konm dann tan lontan
Madam Débassyns lé ankor vivan
O Sarda toué la roul anou
Dan la bou**

**Zordi zésklav dokèr dann por
Zésklav mason in pé partou
Non lésklavaz lé pa bien mor
Sarda Garriga, toué la roul anou.**

Axel Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond
Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny
Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

2018 : 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, 35e anniversaire du vote de la loi faisant du 20 décembre un jour férié -3-

20 décembre jour férié : loi votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale

La troisième partie de l'article d'Eugène Rousse revient sur les débats à l'Assemblée nationale qui ont conduit à l'adoption unanime de la loi reconnaissant la création d'un jour férié le 20 décembre à La Réunion, date anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans notre île.

- L'examen de projet de loi par l'Assemblée nationale

Le projet de loi adopté par le Sénat vient en discussion à l'Assemblée nationale le 17 décembre 1982. S'il a fallu près de sept mois pour que le texte du projet passe d'une Assemblée à l'autre, c'est de l'aveu du député de droite Victor Sablé parce que le Sénat l'a « bloqué... pendant un certain temps ».

Cela précisé, au terme du débat du 17 décembre à l'Assemblée nationale, les députés se prononcent pour le projet de loi tel qu'il a été rédigé par le gouvernement, après avoir entendu notamment le rapporteur René Rouquet, le secrétaire d'État Henri Emmanuelli, les députés antillais Victor Sablé et Aimé Césaire, ainsi que le député réunionnais Jean Fontaine.

Au cours de sa longue intervention, le rapporteur de la Commission des lois de l'Assemblée nationale expose les raisons pour lesquelles il ne peut se ranger à l'avis du Sénat, avec lequel il est en désaccord total sur quatre points essentiels :

1) La date de référence pour la célébration de l'abolition de l'esclavage. Le choix de l'année 1848, date à laquelle l'abolition est devenue effective dans toutes les colonies françaises est largement justifié par l'Histoire. Sur ce point aucune concession n'est possible.

2) Le choix des dates à retenir pour la célébration dans les cinq collectivités concernées. Il convient, dit le rapporteur, de retenir les dates retenues par les Conseils généraux de ces collectivités afin de « respecter l'Histoire » de leur peuple.

Outre son attachement obstiné à une date unique, le Sénat s'oppose à l'institution d'un jour

fériel et retient un dimanche pour la célébration de l'abolition, sous prétexte qu'il ne faut pas priver les travailleurs d'une journée de revenu. Cet argument ne peut être retenu lorsque l'on sait que les travailleurs sont protégés par les conventions collectives.

La célébration de l'abolition sur l'ensemble du territoire français, sous prétexte d'unicité de la République. Sur ce point, le gouvernement a été clair : « La célébration de l'évènement en métropole pourrait revêtir la forme d'une journée nationale ».

Le Secrétaire d'État Henri Emmanuelli reprend, pour l'essentiel, devant les députés, les thèmes de son intervention devant le Sénat. Il rappelle à ceux qui ont des craintes pour l'unité de la République que dans l'exposé des motifs de son projet de loi, le gouvernement a expressément indiqué qu'un « acte d'une telle portée humaine, morale et sociale... intéresse la collectivité nationale toute entière ».

Le député-maire de Fort-de-France Aimé Césaire salue l'initiative du gouvernement de proposer la commémoration officielle de l'abolition de l'esclavage et d'associer à l'évènement le nom de Victor Schœlcher, que « rien n'arrêta, ni les préjugés, ni les insultes, ni l'outrage, ni la calomnie... ».

Le député martiniquais associe à l'hommage rendu au fils du porcelainier alsacien – qui mena un inlassable « combat pour la justice, pour les droits de l'homme... » - « le souvenir du martyr et de l'héroïsme des héros anonymes... qui, périodiquement, se levèrent... pour revendiquer et pour combattre ».

Après avoir dénoncé « les tentatives sournoises de dénaturation... », Aimé Césaire se dit persuadé que l'initiative du gouvernement « permettra aux Antillais une plus claire conscience de leur passé et d'être ainsi à même de préparer leur avenir... ».

Succédant à Aimé Césaire à la tribune de l'Assemblée nationale, le député de La Réunion Jean Fontaine débute son intervention par la question suivante posée au Secrétaire d'État : « Pourquoi commémorer l'abolition de l'esclavage chez nous puisque somme toute, en métropole aussi, il y a eu le servage, avatar de l'esclavage ? ». Et il enchaîne : « Privilégier l'abolition de l'esclavage par

rapport à la départementalisation, par exemple, est-ce vraiment juste ? N'y aurait-il pas là quelque arrière-pensée politique ? ».

Pour Jean Fontaine, « la loi de départementalisation fut la véritable libération de l'esclavage ». Avant de s'écrier : « Pourquoi donc privilégier le malheur ? », le député de La Réunion fait observer à ses collègues que « notre Histoire (celle de La Réunion) n'est pas seulement... une suite de malheurs des hommes... Il y eut aussi... des grands moments de joie... ».

- Examen du projet de loi par le Sénat en seconde lecture (5 avril 1983)

En seconde lecture, le projet de loi relatif à la célébration de l'abolition de l'esclavage est examiné au Sénat en présence de Georges Lemoine, successeur d'Henri Emmanuelli au Secrétariat d'État aux DOM-TOM ; le rapporteur de la Commission des lois étant toujours Louis Virapoullé. Cette fois, le débat a lieu dans un tout autre climat que lors de la première lecture, le 3 juin 1982. Après l'exposé de Georges Lemoine, qui indique que les raisons pour lesquelles le Gouvernement ne peut « se rallier au texte voté par le Sénat en première lecture », Louis Virapoullé accepte de faire des concessions, tout en restant attaché au « grand principe sacro-saint de l'unité ».

La première concession porte sur le choix de la date de la célébration. Le sénateur de La Réunion admet qu'il « convient de respecter les vœux formés par les Conseils généraux et de permettre par conséquent au Gouvernement de fixer par la voie d'un décret la date de cette commémoration pour chacune des collectivités concernées ».

La seconde concession porte sur l'institution d'un jour férié à laquelle le Sénat s'était opposé, afin que les travailleurs ne subissent aucune perte de salaire. Louis Virapoullé tient toutefois à ce que « la fin de tous les contrats d'engagements souscrits à la suite de l'abolition » soit commémorée ainsi que l'érection des colonies en départements. Le rapporteur de la Commission des lois tient également à ce que la commémoration soit « célébrée sur le territoire métropolitain ».

Bien qu'il considère que, pour l'essentiel, la fin des contrats d'engagement « résulte d'une décision conjointe indo-britannique et non d'une décision française », Georges Lemoine accepte d'associer la commémoration de la fin de tous les contrats d'engagement à celle de l'abolition de l'esclavage. Le Secrétaire d'Etat s'engage également à demander au ministre de l'Education na-

tionale de prendre toutes dispositions afin que le 27 avril de chaque année, dans tous les établissements publics d'enseignement de métropole « une heure de cours soit consacrée à une réflexion sur le problème de l'esclavage et de son abolition ».

Compte tenu « du pas important » effectué par le Gouvernement en direction du Sénat, Louis Virapoullé retire son amendement relatif à l'érection des vieilles colonies en départements. Ce qui entraîne l'adoption par le Sénat du texte suivant : « Article unique : la commémoration de l'abolition de l'esclavage par la République française et celle de la fin de tous les contrats d'engagement souscrits à la suite de cette abolition font l'objet d'une journée fériée dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion ainsi que dans la collectivité territoriale de Mayotte. Un décret fixe la date de cette commémoration pour chacune des collectivités visées ci-dessus et précise les conditions dans lesquelles cette commémoration sera célébrée sur le territoire métropolitain ».

- Le vote unanime de l'Assemblée nationale

La discussion, en seconde lecture, du projet de loi gouvernemental se déroule à l'Assemblée nationale le 22 juin 1983. Au cours de cette discussion, le député guadeloupéen Ernest Moutoussamy tient à regretter l'amalgame fait entre l'esclavage et les contrats d'engagement, tandis que son collègue martiniquais Victor Sablé estime que « la consécration législative, même assortie d'un jour férié, ne peut rien ajouter à la ferveur populaire ».

Après une ultime intervention de Georges Lemoine invitant chaque collectivité concernée par l'abolition de l'esclavage à donner à la célébration de l'événement « le contenu qui convient pour la jeunesse et à honorer ses héros locaux », le texte voté en seconde lecture par le Sénat est adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Ce texte, qui fait l'objet de la loi n°83-550 du 30 juin 1983, est publié au "Journal Officiel" du 1er juillet 1983. Ainsi prend fin la bataille visant à faire du 20 décembre un jour férié à La Réunion.

Eugène Rousse

Otè

Moityé d'tan sou l'ésklavaz, moityé d'tan apré l'abolisyon, i pé pa dir sa lé pa inportan pou nou !

Vin désanm 1848 dsu la plas gouvèrnman dann Sin-Dni la foul demoun i grouye. Néna d'moun an kantité vèye pa. Zour-la sé pou bann moun lé la lo promyé zour lésklavaz lé aboli. Bonpé d'moun i apèl sa promyé zour la libèrté. In libèrté doné sansa in libèrté arashé ?

In pé va di sé gouvèrnman provizoir La Frans la done la libèrté bann zésklav : la prèv ? Sé in dékré lo 27 avril 1848 la aboli lésklavaz dann tout bann koloni fransèz. Mèm zot va dir, final de kont sé Sarda Garriga la fé aplik lo dékré 27 avril 1848...

D'ot va di la lite la fini par péyé : la lite kisa ? Dabor la lite bann zésklav zot mèm par zot bann konplo, par zot maronaz, par sak in pé i nonm la guèr san t'an vi ké bann maron la bataye tousa tan-la pou gingn z'ot libèrté par zot rézistans - ni koné sète la la pran in pé tout form. La lite kisa ankor ? Sète bann zartis, z'ékrivin, bann filozof, poète pou aboli in rézime inimin konm léklavaz.

Ni pé di ankor la lite bann révolisyonèr la péyé, sète promyé révolisyon la komans l'ané 1789, sète dézyèm révolisyon la komans moi d'févriyé 1848. In pé té i vé in l'abolisyon lésklavaz ofiramézir an dousèr avèk l'afranshisman par pti doz. I diré l'abolison té i pé z'ète ké rév olisyonèr si tan tèlman l'oprésyon épi l'ésplòitasyon lété dir pou bann zésklav.

Mi vé fé in sinp romark : antansyon pou sak i parl lésklavaz a vizaz imin pou La Rényon. Non ! Lésklavaz té pa imin, li lété dir, li lé kriyèl, li téi lèss son tras dann la shèr bann zésklav épi dann z'ot léspri. La réprésyon bazé dsi lo kode noir lété sévèr épi lété féros pou bann zésklav.

In pé i pé dir kan mi di in n'afèr konmsa lété konmsi mi apèl bann désandan zésklav pou fé in nouvo révolt pou tir vanzans dsi bann désandan bann mètr. I paré bann zélu la anpèsh la MCUR téi vé présèrv lo viv ansanm bann rényoné. Pou mon par mi pans sirtou zot l'avé pèr la vérité in poin sé tou é konm lékol épi l'inivèrsitéi, lo bann média, i zoué pa zot rol konm k'i fo, lé posib nou rényoné nou lé kondané ankor pou in bon pé d'tan pou anfèrm anou dann lo déni nout listoir.

Vin désanm 1848, vin désanm 2018, san soisant dis zané rant inn dat épi l'ot. San soisant dis zané alé oir nout pèryod lésklavaz lé a popré parèye la tan la pasé dopi l'abolisyon lésklavaz. Ni pé di ziska zordi nou la pass la moityé d'tan dann l'ésklavaz é la moityé apré lésklavaz-an gro ! Dizon a la loush !- zot i konpran konm sa lé inportan pou nout pèp é lé in portan d'pa zap ali konmsa.

Justin